

Envoyé en préfecture le 06/10/2020

Reçu en préfecture le 06/10/2020

Affiché le

ID: 033-200070092-20200930-2020\_09\_213-DE

# **SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2020**

2020-09-213 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78 Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 23 septembre 2020

L'an deux mille vingt , le trente septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle du Manège de l'ESOG - square du Maréchal Joffre à Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

## Présents:

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Viceprésidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Viceprésident, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ. Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué. Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Michelle AUTIER, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUVEAU, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Eléna DECOLASSE, Julie DUMONT, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Paquerette PEYRIDIEUX, Anne-Marie PRIEGNITZ, David RESENDÉ, Baptiste ROUSSEAU, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET. Rachel VAUNA, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

#### Absents:

Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Charles POUVREAU

## Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, Laura RAMOS pouvoir à Marianne CHOLLET, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Marie-Noëlle LAVIE, Laurence ROUEDE pouvoir à Sandy CHAUVEAU

# ASSOCIATION LA SOURIS VERTE : SUBVENTION DE FON TITRE DE L'ANNÉE 2020

Envoyé en préfecture le 06/10/2020 Reçu en préfecture le 06/10/2020 Affiché le NEMENT A ID: 033-200070092-20200930-2020\_09\_213-DE

Sur proposition de Monsieur Laurent de LAUNAY, Vice-président en charge de la petite-enfance et de l'enfance,

Vu la Convention triennale de subventionnement et d'objectifs à l'Association La Souris Verte pour la période 2018-2020 signée le 21 décembre 2017,

Vu la demande de l'Association La Souris Verte en date du 24 janvier 2020,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 21 septembre 2020,

Dans le cadre de sa politique d'accueil de la petite enfance, la Communauté d'Agglomération du Libournais apporte un soutien financier et technique à des structures collectives à gestion associative ou d'entreprise. A ce titre. La Cali a conventionné avec l'Association La Souris Verte en charge de la gestion du multi-accueil du même nom.

Cette structure, située à Saint Denis Pile, propose 24 places d'accueil aux enfants domiciliés sur le territoire de La Cali.

Durant l'année 2019, l'association a ainsi pu accueillir 52 enfants différents.

La convention susvisée dispose en son article 4.1 que la subvention versée par La Cali sera réexaminée annuellement en fonction de la situation financière de l'association et que chaque année, le nouveau montant fera l'objet d'une délibération présentée en conseil communautaire.

Aussi, il convient de définir le montant de la participation financière de La Cali au titre de l'année 2020 au regard des documents transmis par l'Association La Souris Verte.

Après en avoir délibéré.

Et à l'unanimité (70 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- attribuer une subvention de 111 393 € au titre de l'année 2020 à l'Association La Souris Verte ;
- signer toutes pièces administratives et financières relatives au versement de la présente subvention, dont notamment l'avenant à la convention financière annexé à la présente délibération.

Imputation budgétaire : chapitre 65 - compte 6574 - service gestionnaire et destinataire MA3 - fonction 64

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 6 octobre 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et te sa réception par le représentant de l'État

Le Président, Philippe BUISSON





Envoyé en préfecture le 06/10/2020 Reçu en préfecture le 06/10/2020 Affiché le

ID: 033-200070092-20200930-2020\_09\_214-DE

# **SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2020**

2020-09-214 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78 Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 23 septembre 2020

L'an deux mille vingt , le trente septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle du Manège de l'ESOG - square du Maréchal Joffre à Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

#### Présents:

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Viceprésidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Viceprésident, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Michelle AUTIER, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUVEAU, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Eléna DECOLASSE, Julie DUMONT, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Paquerette PEYRIDIEUX, Anne-Marie PRIEGNITZ, David RESENDÉ, Baptiste ROUSSEAU, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

### Absents:

Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Charles POUVREAU

## Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, Laura RAMOS pouvoir à Marianne CHOLLET, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Marie-Noëlle LAVIE, Laurence ROUEDE pouvoir à Sandy CHAUVEAU

# ASSOCIATION MINI POUSS : SUBVENTION DE FONCTION L'ANNÉE 2020

Envoyé en préfecture le 06/10/2020 — 2/2

Reçu en préfecture le 06/10/2020

Affiché le NT AU TITE 5

ID : 033-200070092-20200930-2020\_09\_214-DE

Sur proposition de Monsieur Laurent de LAUNAY, Vice-président en charge de la petite-enfance et de l'enfance.

Vu la Convention tri-annuelle de subventionnement et d'objectifs à l'Association Mini Pouss pour la période 2018-2020 signée le 21 décembre 2017,

Vu la demande de l'Association Mini Pouss en date du 21 janvier 2020,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 21 septembre 2020,

Dans le cadre de sa politique d'accueil de la petite enfance, la Communauté d'Agglomération du Libournais apporte un soutien financier et technique à des structures collectives à gestion associative ou d'entreprise. A ce titre, La Cali a conventionné avec l'Association Mini Pouss en charge de la gestion du multi-accueil de la Vallée de l'Isle.

Cette structure, située à Camps sur l'Isle, propose 25 places d'accueil aux enfants domiciliés sur le territoire de la Cali.

Durant l'année 2019, l'association a ainsi pu accueillir 58 enfants différents.

La convention susvisée dispose en son article 4.1 que la subvention versée par La Cali sera réexaminée annuellement en fonction de la situation financière de l'association et que chaque année, le nouveau montant fera l'objet d'une délibération présentée en conseil communautaire.

Aussi, il convient de définir le montant de la participation financière de La Cali au titre de l'année 2020 au regard des documents transmis par l'Association Mini Pouss.

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (70 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- attribuer une subvention de 148 572 € au titre de l'année 2020 à l'Association Mini Pouss;
- signer toutes pièces administratives et financières relatives au versement de la présente subvention, dont notamment l'avenant à la convention financière annexé à la présente délibération.

Imputation budgétaire : chapitre 65 - compte 6574 - service gestionnaire et destinataire MA1 - fonction 64

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le

Fait à Libourne 6 octobre 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un déla de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Préside 4, Philippe BUISSON



Envoyé en préfecture le 06/10/2020

Reçu en préfecture le 06/10/2020

Affiché le

ID: 033-200070092-20200930-2020\_09\_215-DE

# **SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2020**

2020-09-215 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78 Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

## Date de convocation : 23 septembre 2020

L'an deux mille vingt , le trente septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle du Manège de l'ESOG - square du Maréchal Joffre à Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

#### Présents:

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Viceprésidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Viceprésident, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ. Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué. Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué. Jean-Pierre ARNAUD, Michelle AUTIER, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS. Sandy CHAUVEAU, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Eléna DECOLASSE, Julie DUMONT, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Paquerette PEYRIDIEUX, Anne-Marie PRIEGNITZ, David RESENDÉ, Baptiste ROUSSEAU, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

## Absents:

Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Charles POUVREAU

## Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, Laura RAMOS pouvoir à Marianne CHOLLET, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Marie-Noëlle LAVIE, Laurence ROUEDE pouvoir à Sandy CHAUVEAU

# ASSOCIATION EVEIL DE L'ENFANT : SUBVENTION DE FO

Envoyé en préfecture le 06/10/2020 — 2/2

Reçu en préfecture le 06/10/2020

Affiché le NNEMENT — 215-DE

ID : 033-200070092-20200930-2020\_09\_215-DE

Sur proposition de Monsieur Laurent de LAUNAY, Vice-président en charge de la petite-enfance et de l'enfance.

Vu la Convention tri-annuelle de subventionnement et d'objectifs à l'Association Éveil de l'Enfant pour la période 2018-2020 signée le 21 décembre 2017,

Vu la demande de l'Association Éveil de l'Enfant en date du 2 décembre 2020,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 21 septembre 2020,

Dans le cadre de sa politique d'accueil de la petite enfance, la Communauté d'Agglomération du Libournais apporte un soutien financier et technique à des structures collectives à gestion associative ou d'entreprise. A ce titre, La Cali a conventionné avec l'Association Éveil de l'Enfant en charge de la gestion du multi-accueil Ô comme 3 pommes. Cette structure, située à Coutras, propose 29 places d'accueil aux enfants domiciliés sur le territoire de La Cali.

Durant l'année 2019, l'association a ainsi pu accueillir 56 enfants différents.

La convention susvisée dispose en son article 4.1 que la subvention versée par La Cali sera réexaminée annuellement en fonction de la situation financière de l'association et que chaque année, le nouveau montant fera l'objet d'une délibération présentée en conseil communautaire.

Aussi, il convient de définir le montant de la participation financière de La Cali au titre de l'année 2020 au regard des documents transmis par l'Association Éveil de l'Enfant.

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (70 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à

- attribuer une subvention de 157 275 € au titre de l'année 2020 à l'Association Eveil de l'Enfant;
- signer toutes pièces administratives et financières relatives au versement de la présente subvention, dont notamment l'avenant à la convention financière annexé à la présente délibération.

Imputation budgétaire : chapitre 65 - compte 6574 - service gestionnaire et destinataire MA2 - fonction 64

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le Fait à Libourne 6 octobre 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président, Philippe BUISSON



Envoyé en préfecture le 06/10/2020

Reçu en préfecture le 06/10/2020

Affiché le

ID: 033-200070092-20200930-2020\_09\_216-DE

# **SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2020**

2020-09-216 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78 Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 23 septembre 2020

L'an deux mille vingt , le trente septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle du Manège de l'ESOG - square du Maréchal Joffre à Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

#### Présents:

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU. Viceprésidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Viceprésident, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué. Jean-Pierre ARNAUD, Michelle AUTIER, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS. Sandv CHAUVEAU, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Eléna DECOLASSE, Julie DUMONT, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Paquerette PEYRIDIEUX, Anne-Marie PRIEGNITZ, David RESENDÉ, Baptiste ROUSSEAU, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET. Rachel VAUNA, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

## Absents:

Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Charles POUVREAU

## Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, Laura RAMOS pouvoir à Marianne CHOLLET, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Marie-Noëlle LAVIE, Laurence ROUEDE pouvoir à Sandy CHAUVEAU

# ASSOCIATION TROTTINE : SUBVENTION DE FONCTIONN L'ANNÉE 2020

Envoyé en préfecture le 06/10/2020 — 2/2

Reçu en préfecture le 06/10/2020

Affiché le TAU TITRE DE 1D: 033-200070092-20200930-2020\_09\_216-DE

001177-220127-22122227-------------

Sur proposition de Monsieur Laurent de LAUNAY, Vice-président en charge de la petite-enfance et de l'enfance,

Vu la Convention triennale de subventionnement et d'objectifs à l'Association Trottine pour la période 2018-2020 signée le 21 décembre 2017,

Vu la demande de l'Association Trottine en date du 3 décembre 2019,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 21 septembre 2020,

Dans le cadre de sa politique d'accueil de la petite enfance, la Communauté d'Agglomération du Libournais apporte un soutien financier et technique à des structures collectives à gestion associative ou d'entreprise. A ce titre, La Cali a conventionné avec l'Association Trottine en charge de la gestion du multi-accueil du même nom. Cette structure, située à Saint Quentin de Baron, propose 25 places d'accueil aux enfants domiciliés sur le territoire de la Cali.

Durant l'année 2019, l'association a ainsi pu accueillir 44 enfants différents.

La convention susvisée dispose en son article 4.1 que la subvention versée par La Cali sera réexaminée annuellement en fonction de la situation financière de l'association et que chaque année, le nouveau montant fera l'objet d'une délibération présentée en conseil communautaire.

Aussi, il convient de définir le montant de la participation financière de La Cali au titre de l'année 2020 au regard des documents transmis par l'Association Trottine.

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (70 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à

- attribuer une subvention de 140 395 € au titre de l'année 2020 à l'Association Trottine ;
- signer toutes pièces administratives et financières relatives au versement de la présente subvention, dont notamment l'avenant à la convention financière annexée à la présente délibération.

Imputation budgétaire : chapitre 65 - compte 6574 - service gestionnaire et destinataire MA7 - fonction 64

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le Fait à Libourne 6 OCtObre 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant e Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président, Philippe BUISSON



Envoyé en préfecture le 06/10/2020

Reçu en préfecture le 06/10/2020

Affiché le

ID: 033-200070092-20200930-2020\_09\_217-DE

## **SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2020**

2020-09-217 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78 Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 23 septembre 2020

L'an deux mille vingt , le trente septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle du Manège de l'ESOG - square du Maréchal Joffre à Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

#### Présents:

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Viceprésidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Viceprésident, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ. Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Michelle AUTIER, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUVEAU, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Eléna DECOLASSE, Julie DUMONT, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Paquerette PEYRIDIEUX, Anne-Marie PRIEGNITZ, David RESENDÉ, Baptiste ROUSSEAU, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

## Absents:

Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Charles POUVREAU

### Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, Laura RAMOS pouvoir à Marianne CHOLLET, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Marie-Noëlle LAVIE, Laurence ROUEDE pouvoir à Sandy CHAUVEAU

# ASSOCIATION AGE TENDRE : SUBVENTION DE FONCTIO

Envoyé en préfecture le 06/10/2020 — 2/2

Reçu en préfecture le 06/10/2020

Affiché le ENT AU TITEL DE ID : 033-200070092-20200930-2020\_09\_217-DE

Sur proposition de Monsieur Laurent de LAUNAY, Vice-président en charge de la petite-enfance et de l'enfance.

Vu la Convention tri-annuelle de subventionnement et d'objectifs à l'Association Age Tendre pour la période 2018-2020 signée le 21 décembre 2017,

Vu la demande de l'Association Age Tendre en date du 25 janvier 2020,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 21 septembre 2020,

Dans le cadre de sa politique d'accueil de la petite enfance, la Communauté d'Agglomération du Libournais apporte un soutien financier et technique à des structures collectives à gestion associative ou d'entreprise. A ce titre, La Cali a conventionné avec l'Association Age Tendre en charge de la gestion du multi-accueil du même nom. Cette structure, située à Izon, propose 30 places d'accueil aux enfants domiciliés sur le territoire de La Cali.

Durant l'année 2019, l'association a ainsi pu accueillir 59 enfants différents.

La convention susvisée dispose en son article 4.1 que la subvention versée par La Cali sera réexaminée annuellement en fonction de la situation financière de l'association et que chaque année, le nouveau montant fera l'objet d'une délibération présentée en conseil communautaire.

Aussi, il convient de définir le montant de la participation financière de La Cali au titre de l'année 2020 au regard des documents transmis par l'Association Age Tendre.

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (70 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- attribuer une subvention de 184 483 € au titre de l'année 2020 à l'Association Age Tendre ;
- signer toutes pièces administratives et financières relatives au versement de la présente subvention, dont notamment l'avenant à la convention financière annexée à la présente délibération.

Imputation budgétaire : chapitre 65 - compte 6574 - service gestionnaire et destinataire MA10 - fonction

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le Fait à Libourne 6 Octobre

6 octobre 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un déla de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président, Philippe BUISSON





Envoyé en préfecture le 06/10/2020

Reçu en préfecture le 06/10/2020

Affiché le

ID : 033-200070092-20200930-2020\_09\_218-DE

# **SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2020**

2020-09-218 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78 Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 23 septembre 2020

L'an deux mille vingt , le trente septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle du Manège de l'ESOG - square du Maréchal Joffre à Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

## Présents:

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Viceprésidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Viceprésident, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM. Conseiller délégué. Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué. Jean-Pierre ARNAUD, Michelle AUTIER, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS. Sandy CHAUVEAU, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Eléna DECOLASSE, Julie DUMONT, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Pierre MAŁVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Paquerette PEYRIDIEUX, Anne-Marie PRIEGNITZ, David RESENDÉ, Baptiste ROUSSEAU, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

### Absents:

Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Charles POUVREAU

### Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, Laura RAMOS pouvoir à Marianne CHOLLET, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Marie-Noëlle LAVIE, Laurence ROUEDE pouvoir à Sandy CHAUVEAU

## ASSOCIATION PETIT PAS: SUBVENTION DE FONCTIONN L'ANNÉE 2020

Envoyé en préfecture le 06/10/2020 Reçu en préfecture le 06/10/2020 Affiché le TAU TITRE ID: 033-200070092-20200930-2020\_09\_218-DE

Sur proposition de Monsieur Laurent de LAUNAY, Vice-président en charge de la petite-enfance et de l'enfance.

Vu la Convention réglant la collaboration entre la Ronde Enfantine du Pavillon de la Mutualité. l'entreprise CEVA Santé Animale S.A. et la Communauté d'agglomération du Libournais de 2016 à 2020, signée le 18 décembre 2015.

Vu la demande de la Ronde Enfantine du Pavillon de la Mutualité en date du 19 août 2019

Vu l'avis du Bureau communautaire du 21 septembre 2020,

Dans le cadre de sa politique d'accueil de la petite enfance, la Communauté d'Agglomération du Libournais apporte un soutien financier et technique à des structures collectives à gestion associative ou d'entreprise.

A ce titre, La Cali a conventionné avec l'entreprise CEVA Santé Animale SA et la Ronde Enfantine du pavillon de la Mutualité concernant le multi-accueil Petits Pas que gère cette dernière. Ce multi-accueil est une crèche d'entreprise de 30 places, permettant aux employés de l'entreprise CEVA (21 places) et aux familles de La Cali (9 places) de trouver une offre d'accueil collectif.

Ainsi, durant l'année 2019 et au regard de ces 9 places, 58 enfants différents ont pu être accueillis sur cette structure.

Il convient de définir le montant de la participation financière de La Cali au titre de l'année 2020 au regard des documents transmis par la Ronde Enfantine du Pavillon de la Mutualité.

Après en avoir délibéré.

Et à l'unanimité (70 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- attribuer une subvention de 27 385,32 € au titre de l'année 2020 à la Ronde Enfantine du Pavillon de la Mutualité.
- signer toutes pièces administratives et financières relatives au versement de la présente subvention, dont notamment l'avenant à la convention financière annexé à la présente délibération.

Imputation budgétaire : chapitre 65 - compte 6574 - service gestionnaire et destinataire MA6 - fonction 64

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le Fait à Libourne 6 octobre 2020 Le Président informe que la présente délibération pouvoir devant le

peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un déla de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président, Philippe BUISSON